

**A.V.A.P. DE LA COMMUNE D'AUXI - LE - CHÂTEAU**  
**PLAN DU PÉRIMÈTRE DE L'A.V.A.P.**  
 ECHELLE 1/10 000

**LEGENDE**

- - - Limite communale
- - - Périètre des secteurs de l'AVAP
- Secteur A (Centre-bourg, faubourgs, ensemble Aubecq)
- Secteur B (Marges, château, coteaux, fond de Buire, fond d'Auxi)
- Secteur C (Hameau de Lannoy, ferme du Planty)

Plan réalisé sur fond cadastral.

Plan réalisé par Eric Barodi, architecte du patrimoine  
 42 rue Saint-Honore, 75001 Paris - Tél. 01 45 08 58 20

3 juin 2019



**A.V.A.P. DE LA COMMUNE D'AUXI-LE-CHÂTEAU  
 PLAN DES PROTECTIONS - LA COMMUNE  
 ECHELLE 1/10 000**

**LEGENDE**

- Périmètre de l'AVAP
- Bâti
- Edifice classé monument historique (église Saint-Martin)
- Bâtiment ou ensemble bâti, de grand intérêt architectural (édifices exceptionnels, majeurs ou de qualité, classés "I" ou "II" ou "au fichier par rues)
- Bâtiment, ou série de bâtiments, ordinaire de qualité.
- Bâtiment rompant l'homogénéité du tissu urbain (volumétrie, implantation)
- Bâtiment d'intérêt architectural dont les modifications rompent la cohérence du bâtiment existant (volumétrie, percements)
- Zone d'intérêt paysager, à préserver
- Alignement d'arbres, à préserver ou compléter
- Mur de clôture ou de soutènement, à préserver
- Points de vue

Plan réalisé sur fond cadastral.

Plan réalisé par Eric Darricq, architecte du patrimoine  
 45 rue Saint-Honoré, 75001 Paris - Tél: 01 45 08 58 20

3 juin 2019



A.V.A.P. DE LA COMMUNE D'AUXI-LE-CHATEAU  
 PLAN DES PROTECTIONS - SECTEURS A ET B (DETAIL)  
 ECHELLE 1/2000

**LEGENDE**

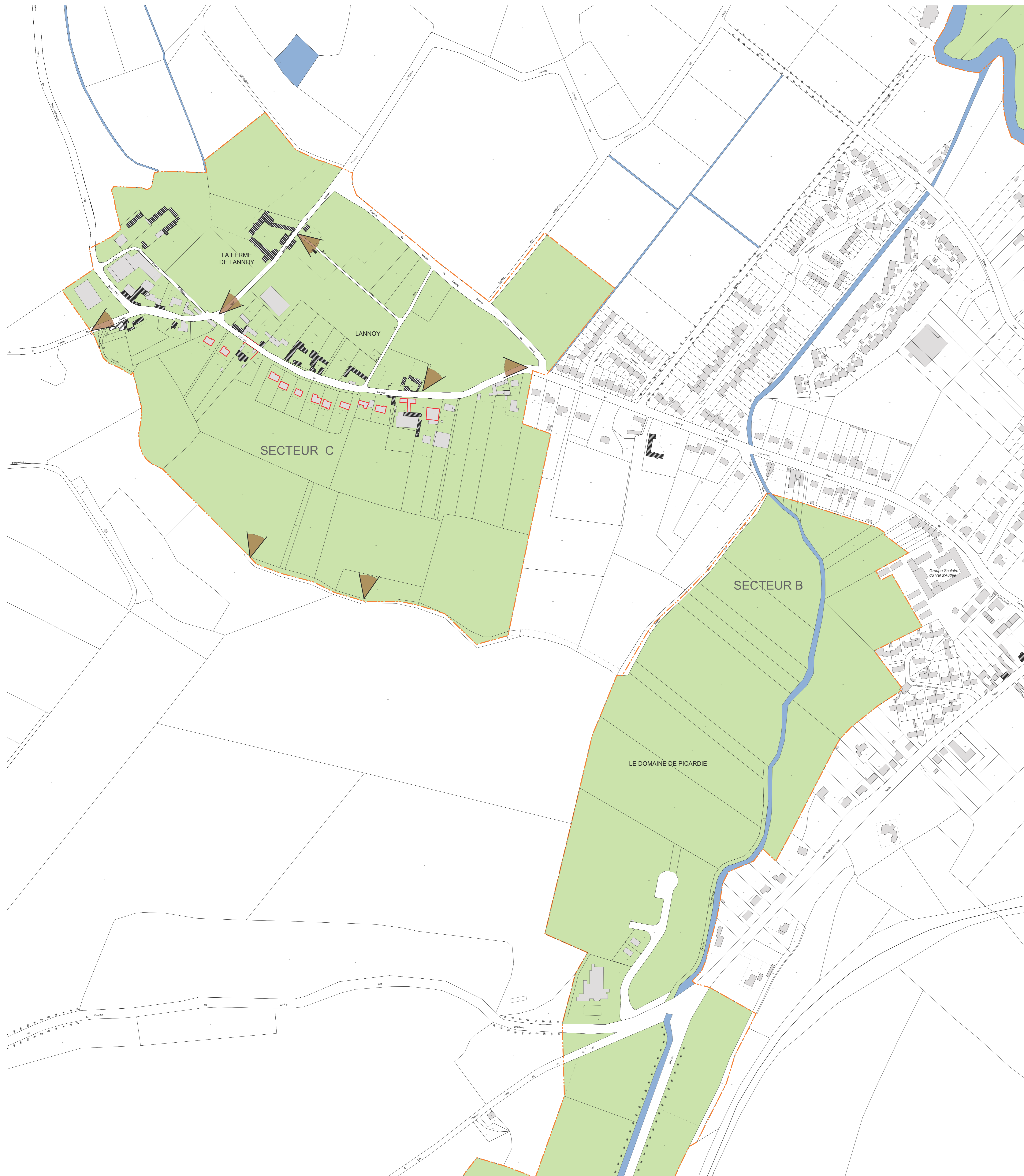
- Périmètre de l'AVAP
- Bâti
- Edifice classé monument historique (église Saint-Martin).
- Bâtiment, ou ensemble bâti, de grand intérêt architectural (édifices exceptionnels, majus ou de qualité, classés \*\*\* ou \*\* ou \* au fichier par rues).
- Bâtiment, ou série de bâtiments, ordinaire de qualité.
- Bâtiment rompant l'homogénéité du tissu urbain (volumétrie, implantation)
- Bâtiment d'intérêt architectural dont les modifications rompent la cohérence du bâtiment existant (volumétrie, percements)
- Zone d'intérêt paysager, à préserver
- Alignement d'arbres, à préserver ou compléter
- Mur de clôture ou de soutènement, à préserver
- ▲ Points de vue

0 10 50 100 m

Plan réalisé sur fond cadastral.

Plan réalisé par Eric Barniol, architecte du patrimoine  
 45 rue Saint-Honoré, 75001 Paris Tél: 01 45 08 58 20

3 juin 2019



A.V.A.P. DE LA COMMUNE D'AUXI - LE - CHÂTEAU  
**PLAN DES PROTECTIONS - SECTEUR C (DETAIL)**  
 ECHELLE 1/2000

**LEGENDE**

- Périmètre de l'AVAP
- Bâti
- ★ Edifice classé monument historique (église Saint-Martin)
- Bâtiment ou ensemble bâti, de grand intérêt architectural (édifices exceptionnels, majeurs ou de qualité, classés \*\*\* ou \*\* ou \* au fichier par rues)
- Bâtiment, ou série de bâtiments, ordinaire de qualité.
- Bâtiment rompant l'homogénéité du tissu urbain (volumétrie, implantation)
- Bâtiment d'intérêt architectural dont les modifications rompent la cohérence du bâtiment existant (volumétrie, percements)
- Zone d'intérêt paysager, à préserver
- Alignement d'arbres, à préserver ou compléter
- Mur de clôture ou de soutènement, à préserver
- Points de vue

Plan réalisé sur fond cadastral.

Plan réalisé par Eric Barriot, architecte du patrimoine  
 45 rue Saint-Honoré, 75001 Paris Tél: 01 45 08 58 20

3 juin 2019